

Que ton Règne vienne !

12 octobre 2016

Aux consacrées de *Regnum Christi*

Aux laïcs consacrés de *Regnum Christi*

Aux légionnaires du Christ

À tous les membres laïcs du Mouvement

Très estimés dans le Christ,

En ce jour, l'Église célèbre la très Sainte Vierge Marie dans différents pays, sous des vocables divers qui sont l'objet d'expressions de piété populaire. Sous son regard maternel nous nous adressons à tous les membres de *Regnum Christi* pour nous rappeler ensemble le chemin parcouru ces dernières années dans le processus de rédaction du Statut Général du Mouvement. De plus nous voulons vous présenter les étapes que nous parcourrons ensemble ces prochains mois et vous conseiller un état d'esprit pour profiter de cette période face à notre sanctification personnelle et à la fécondité du service que le Mouvement procure à nos frères et à l'Église.

1. Le chemin parcouru

En novembre et décembre 2013, les assemblées générales des consacrées et des laïcs consacrés, et en janvier et février 2014 le Chapitre Général de la congrégation des légionnaires du Christ ont été l'expression de notre conscience de faire partie du mouvement *Regnum Christi*, de participer au même charisme et de partager les mêmes spiritualité et mission avec des fidèles catholiques qui le vivent selon leur vocation spécifique. On perçoit dans cette complémentarité de vocations une force évangélisatrice particulière du Mouvement. C'est pourquoi le Chapitre Général reconnaissait « *le gouvernement propre aux branches consacrées comme une avance pour la consolidation de tout le mouvement Regnum Christi* » (CCG 2014, 28).

Le 19 mars 2014, s'est constitué le Comité directeur général de *Regnum Christi*, destiné à « *impliquer toutes ensemble les branches du mouvement Regnum Christi par la participation et la responsabilité commune dans la mission évangélisatrice du Mouvement* » (Acte de gouvernement n° 1/2014) et nous approuvons le Cadre pour la collaboration dans la mission, qui est un « *instrument provisoire qui fait naître le besoin de rapprocher, à court terme, les exigences de coordination de notre mission évangélisatrice* » (Lettre du 19 mars 2014) et qui nous a guidés et aidés à apprendre à mener le gouvernement commun du Mouvement le long de ces deux dernières années et demie.

Le 3 juillet 2014, la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique a rendu officiel la nomination du Père Gianfranco Ghirlanda, S.J. en tant qu'assistant pontifical, avec la charge spéciale de nous aider par son conseil et son appui à bâtir « *une formule canonique adéquate pour [...] Regnum Christi et une relation adéquate entre les*

vocations distinctes qui le composent » (Lettre du supérieur général aux légionnaires du Christ, 3 juillet 2014).

Le 2 octobre 2014, a formellement commencé le processus d'élaboration du Statut Général de *Regnum Christi* qui offrirait une description du charisme et de la spiritualité, telle que « *la structure juridique la plus adéquate pour promouvoir la communion dans la mission* » (Lettre du supérieur général aux membres des 1^{er} et 2^e degrés de *Regnum Christi*, le 2 octobre 2014). La première étape appliquée à ce que les membres laïcs des premier et second degrés puissent exprimer leur façon de vivre le charisme de *Regnum Christi* de manière analogue à celle suivie dans les assemblées générales et le Chapitre Général.

Ce processus, en ce qu'il invitait tous les membres à y participer, avait comme but essentiel la célébration des conventions provinciales pendant les premiers mois de l'année. Des légionnaires et des membres consacrés y ont participé pour apporter leur expérience de service et leur enthousiasme pour le Mouvement au cours du temps. Les conventions provinciales ont élu des délégués pour la Convention internationale des membres laïcs à Rome au moment de la fête du Sacré-Cœur et à la fin de l'année jubilaire célébrée pour les 75 ans de la fondation.

La première étape s'est terminée par la célébration de la Convention internationale à Rome. Le 4 juin dernier, les conclusions les plus importantes des membres laïcs de *Regnum Christi* ont été présentées dans une lettre du supérieur général. Parmi les plus importantes, des éléments essentiels de l'identité du membre de *Regnum Christi* ont été entérinés, à savoir la vie spirituelle comme le développement progressif de la vie divine chez celui qui le porte à ressembler au Christ ; la formation intégrale ; l'apostolat comme réponse à l'appel intérieur à évangéliser ; l'accompagnement personnel et la vie d'équipe. Les membres laïcs ont exclu la possibilité de constituer une personne juridique propre et ont choisi de se lier personnellement au mouvement *Regnum Christi* et non pas à l'une de ses branches consacrées. En tant que porteurs du charisme du Mouvement, ils ont manifesté la volonté de participer activement et de façon responsable aux organes communs du gouvernement du mouvement *Regnum Christi* aux niveaux distincts et particulièrement aux décisions qui affectent leur style de vie.

Du 28 juin au 1^{er} juillet 2016, s'est tenue à Rome la seconde assemblée plénière de *Regnum Christi* à laquelle ont participé les membres des gouvernements généraux des branches consacrées et des membres laïcs. Ainsi que le supérieur général s'y est référé dans sa lettre du 2 juillet, les contributions du Chapitre Général et des assemblées générales ont été à nouveau considérées, en y ajoutant les rapports de la Convention internationale des laïcs. Cela nous a aidés à connaître l'expérience des autres réalités ecclésiales qui partagent avec nous la réalité de conserver un même charisme qui se vit sous différents styles de vie, surtout en ce qui concerne la configuration canonique actuelle, le chemin parcouru pour y parvenir et en ce qui concerne la vie pratique face à la mission.

La Commission centrale nous a présenté des critères de rédaction pour l'élaboration du Statut Général et ils ont été validés.

Des options différentes de configuration que le droit canon actuel offre ont été également présentées, pour valoriser les avantages et inconvénients de chacune, pour chercher à comprendre ce que chacune renferme et être ainsi en condition de choisir, étant mieux informés, celles qui expriment, préservent, veillent et promeuvent le mieux le charisme du Mouvement. En réfléchissant aux différentes options de gouvernement et d'administration, a

prédominé la recherche de ce qui pouvait encourager davantage la communion et la collaboration dans la mission, la participation et la responsabilité de tous par ce charisme, tout en gardant l'autonomie pour la vie interne de la congrégation, des laïcs consacrés et des consacrées. Ces considérations se sont toujours placées au-dessus de questions simplement organisationnelles.

Au mois de septembre nous avons eu à Rome l'assemblée des provinciaux à qui nous avons voulu donner possibilité de vivre synthétiquement l'expérience de la deuxième assemblée plénière de *Regnum Christi* et recevoir leur retour. Ensemble nous avons réfléchi à l'identité et à la mission que le Seigneur nous a données pour le bien de l'Église et comment les refléter dans les Statuts Généraux, qui doivent « *défendre avec la plus grande fidélité la vocation et l'identité* » du Mouvement, qui contiennent les « *normes fondamentales du gouvernement [...], la discipline [...], l'incorporation et la formation des [membres]* » (c. 587).

Étant donné que ce processus ne part pas de considérations simplement théoriques, mais d'une histoire vécue, Salvatore Bonventre, des Archives historiques générales, nous a présenté une étude des sources de l'évolution et des modalités de la relation entre la congrégation des légionnaires du Christ et le Mouvement *Regnum Christi* au cours des années.

Les critères pour la rédaction, proposés par l'assemblée plénière, ont également été validés avec les provinciaux. Un certain temps a été consacré à l'étude et à la discussion de certains modèles d'administration et de gouvernement du Mouvement, ainsi que de possibles options canoniques, car c'est un thème qui a encore besoin de prière, de réflexion et d'analyse.

Parmi les options que le droit actuel nous offre, aucune décision n'a été prise car elle reviendra à l'Assemblée Générale de *Regnum Christi* et au Chapitre général extraordinaire de la congrégation et des assemblées générales extraordinaires des membres consacrés qui la précèdent. Pourtant l'option qui, du point de vue juridique, paraît le mieux refléter ce qui a été recueilli tout au long de ce chemin de renouvellement, de notre histoire et l'apprentissage des deux ans et demi passés, est que le mouvement *Regnum Christi* est une fédération composée des trois branches consacrées, à laquelle se lie directement les membres laïcs en tant que personnes individuelles.

Cette figure canonique paraît être la meilleure garantie de l'unité du Mouvement et de son efficacité apostolique grâce aux organes communs de gouvernement où tous peuvent participer, et aussi de l'autonomie légitime de la vie interne de la congrégation, des consacrées et des laïcs consacrés. Ce schéma permet également que chacune des branches se repose sur son propre patrimoine qui permet à chacune d'atteindre ses propres objectifs, tels qu'ils sont reflétés dans la Constitution et les Statuts.

Nous, supérieurs généraux, assistés de nos conseils, sommes conscients que, comme il est habituel dans la nouveauté, l'on puisse ressentir une certaine inquiétude ou réserve face à l'idée que *Regnum Christi* soit configuré canoniquement comme une fédération. Nous considérons qu'avant d'en venir aux conclusions qui pourraient inquiéter, nous devons faire tous les efforts possibles pour nous informer sur ce que cela entraîne ou non, de façon à ce que les questions et inquiétudes soient bien éclaircies. Lorsque l'on présentera le canevas, l'on soumettra les motifs à la base des propositions qui paraîtront les plus adéquates.

Il est clair qu'il faut encore étudier la portée et les caractéristiques d'une éventuelle fédération, pour définir ce qui est commun et ce qui appartient en propre à chaque branche, avec également la configuration et les compétences des organes de gouvernement. Également la

proposition que donnera le canevas devra offrir ce qui garde et garantit la communion propre à notre charisme et à notre mission, et aussi préserve ce qui est acquis sur ce chemin de renouvellement.

2. Le chemin à venir

Avec la conclusion de la Convention internationale des membres laïcs, la seconde étape du chemin d'élaboration du Statut Général proposé par la Commission Centrale a débuté. Cette étape a pour objectif la rédaction du canevas du Statut qui présente les convictions recueillies jusqu'à maintenant et avec les critères que nous venons d'exposer.

Il est indéniable que le processus d'élaboration du canevas et l'expérience acquise dans le gouvernement du Mouvement et de chaque branche consacrée sont intimement liés. Pour cette raison et pour suivre la recommandation des membres de la Commission Centrale pour l'élaboration du Statut, après avoir consulté le Comité directeur général de *Regnum Christi*, le supérieur général a dissous la Commission et transmis ses fonctions au Comité directeur général de *Regnum Christi*. Ainsi le canevas sera élaboré par le Comité directeur général, sous le conseil de l'assistant pontifical et avec l'aide d'une équipe rédactrice dirigée par le P. Sylvester Heereman. Je désire remercier publiquement les membres de la Commission pour le travail réalisé avec qualité, engagement sincère et responsabilité durant toute cette période.

Il est prévu que le canevas du Statut soit prêt à être envoyé à tous les membres en mai 2017. Par cet acte commencera la troisième étape du processus qui consistera à réviser le canevas par les membres de toutes les branches, ce qui se fera en différentes modalités.

En premier lieu, les membres l'étudieront individuellement ou en petits groupes, équipes et communautés ou bien dans leurs localités pour le connaître et y réfléchir. En second lieu se tiendront des assemblées provinciales de *Regnum Christi* entre septembre et novembre 2017. Y participeront avec leur voix et leur vote les légionnaires, consacrées, laïcs consacrés et laïcs ; mais il reste encore à rédiger le règlement qui donnera des indications plus précises. La troisième période aura lieu en avril 2018, sous forme d'une Assemblée Générale de *Regnum Christi*, avec la participation de représentants de tous les styles de vie qui composent le Mouvement, et qui auront la mission de réviser et d'approuver les Statuts Généraux et de les présenter au Saint-Siège pour approbation.

Il est également prévu qu'avant l'Assemblée Générale de *Regnum Christi* les légionnaires aient un Chapitre général extraordinaire et que les laïcs consacrés et les consacrées leur assemblée générale extraordinaire respective. Elles seront convoquées par les supérieurs généraux de chaque branche consacrée suivant leur droit propre. Dans le cas des légionnaires et des consacrées cela suppose la tenue d'assemblées provinciales antérieures. Ainsi tous les légionnaires et membres consacrés pourront exprimer leur avis sur le canevas du Statut par leurs représentants dans l'organe qui est l'autorité suprême de la congrégation et des associations de membres consacrés.

3. Comment vivre cette période

Comme nous pouvons le constater, les années 2017 et 2018 seront intenses avec beaucoup de travail de préparation pour les assemblées provinciales et l'Assemblée Générale. C'est pour cette raison que nous voulons vous offrir quelques recommandations afin que nous profitions de ce temps de grâce, sans nous perdre dans les éléments simplement pratiques.

En premier lieu, nous vous encourageons tous à vivre ce processus dans une attitude contemplative et évangélisatrice. Il nous faut vivre notre foi comme le Seigneur nous l'a demandé par son Église et les signes du temps pour y découvrir ainsi les signes de son amour. C'est seulement si nous considérons à la lumière surnaturelle le don que nous avons reçu que nous pourrions nous disposer à être des instruments pour ceux que nous pourrions aider à ce que le charisme de *Regnum Christi* s'incarne dans le présent de l'histoire du salut. C'est à partir de la foi que ce processus pourra être l'occasion de nous renouveler intérieurement et de faire briller l'enthousiasme pour la mission que le Seigneur nous confie.

En deuxième lieu, nous vous invitons tous à garder un regard mature qui transcende les points de vue personnels. Il s'agit de nous ouvrir, d'une certaine façon, à la catholicité du Mouvement, appelé à devenir réalité dans des contextes culturels et des circonstances historiques distinctes. Cela implique une grande part de détachement et de confiance dans le Seigneur, en même temps qu'un sens surnaturel, qui est un don de Dieu, pour déceler ce qui est vraiment essentiel à l'identité et la mission de *Regnum Christi* et pouvoir mieux décrire le charisme, la spiritualité, le style de vie et la mission du Mouvement.

Il n'existe probablement pas de solution parfaite pour formuler le charisme et la spiritualité du Mouvement, car pour traiter d'une réalité surnaturelle le langage est toujours limité, et c'est semblable pour notre configuration canonique. Il ne serait pas réaliste non plus de prétendre que cela satisfasse pleinement tout le monde. Pourtant il est important non pas de chercher ce qui ne fonctionnera pas mais de se demander ce qui fera fonctionner le Mouvement au sein de ce qui est possible en ce moment. Il est compréhensible et même sain de se confronter à quelques objections de ce qu'offre le canevas. Nous vous invitons tous à chercher à vous informer et à comprendre ce que l'on propose, en reconnaissant ce qui est acquis dans le processus de renouvellement et en accompagnant les propositions par des solutions alternatives.

En troisième lieu, nous vous demandons de continuer à accompagner ce processus de notre prière en vivant concrètement notre charisme, encourageant l'échange qui nous est confié et surtout l'expérience qui vient du dévouement à la mission et au service des autres. Si seulement ce processus nous servait à redécouvrir la beauté de notre vocation et de notre mission ! Nous pouvons en profiter pour semer au fond de notre cœur et ainsi goûter la joie d'un travail collectif qui manifeste toujours plus la communion provenant de notre vocation commune. Si nous croissons dans la valorisation et la compréhension de ce que chaque vocation apporte au Mouvement, et à notre unité dans la diversité, notre façon même de vivre pourra aider bien d'autres personnes à rencontrer le Christ et à devenir ses apôtres.

Finalement, nous voulons tous vous inviter à prendre le temps de lire et étudier calmement, y compris à porter dans la prière, les documents qui marquent le chemin parcouru depuis la fin du Chapitre général extraordinaire et les assemblées générales des membres consacrés. Qu'à partir

de cette connaissance et ce vécu nous puissions tous être prophètes du Nouveau Testament, prophètes qui savent découvrir la voix du Seigneur et annoncer, comme Jean-Baptiste, sa présence vivante parmi nous.

Il s'agit d'une période d'espérance, que nous voulons parcourir en tenant la main de la Vierge Marie. Que ce soit elle qui nous obtienne de son Fils le don de l'Esprit Saint afin que nous puissions mettre en œuvre tout ce que le Christ veut nous révéler.

Vous assurant de nos prières,

P. Eduardo Robles-Gil, LC

Jorge Lopez

Gloria Rodriguez